

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 FÉVRIER 2018 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller.

Est absente :

Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.
--------------------	--------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

#### **18,24 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

#### **18,25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

17.1 ENTENTE AVEC LES AUTRES VILLES POUR FRAIS DE NON RÉSIDENT POUR LES LOISIRS.

**18-14**

#### **RÉSOLUTION NO 18-14 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

#### **18,26 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 15 janvier 2018.

**18-15**

#### **RÉSOLUTION NO 18-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2018**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 15 janvier 2018 tel que présenté.

### **18,27 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Renée Beauregard informe les membres du conseil que la demande de subvention de 25 000 \$ qui avait été déposée à Recyc-Québec pour l'implantation d'une Incroyable Écozone a été refusée.

Elle explique qu'elle a déposé une nouvelle demande de subvention au montant de 10 000 \$ dans le cadre de programme 100<sup>o</sup> : les incroyables comestibles. La réponse devrait être connue vers le 28 février.

Madame Beauregard mentionne également qu'elle a fait plusieurs visites de terrains avec d'éventuels acheteurs pour le développement de la rue des Cèdres. Elle demande aux membres du conseil de penser à la possibilité de modifier de règlement de zonage afin de pouvoir construire des condos dans ce développement.

### **18,28 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin où il a été de nouveau question d'un sondage qui sera fait auprès de la population de Kingsey Falls.

Le conseiller Raymond Paillé informe les membres du conseil qu'il a participé, accompagné de la directrice générale, à une rencontre pour le PIIRL, à Sainte-Séraphine, avec des représentants des municipalités de Sainte-Élizabeth et de Sainte-Séraphine.

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil qu'il a participé, de même que le conseiller Christian Côté à une réunion de la Société d'initiatives économique de Kingsey Falls. Il a été question du développement de la rue des Cèdres.

Monsieur Ducharme informe également les membres du conseil qu'il a participé à une rencontre avec M. Jocelyn Michaud des Service exp, M. Christian Côté, conseiller, M. René Thivierge, président de la SIEKF, et Mme Annie Lemieux, directrice générale. Cette rencontre faisait suite à l'autorisation reçue du MDDELCC pour poursuivre l'avancement du projet de développement de la rue des Cèdres.

### **18,29 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

### **18,30 COMPTES DU MOIS**

18-16

#### **RÉSOLUTION NO 18-16 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT QUARANTE-TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET VINGT-DEUX CENTS (143 554,22 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Heidi Bédard, trésorière

### **18,31 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **18,32 RESSOURCES HUMAINES – Service de sécurité incendie – Embauche d'un pompier**

18-17

#### **RÉSOLUTION NO 18-17 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE M. DAVID BOISSONNEAULT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. David Boissonneault à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Boissonneault sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

### **18,33 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV – Présentation d'un projet pour l'aménagement de terrains de shuffleboard au parc municipal**

18-18

#### **RÉSOLUTION NO 18-18 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire offrir des installations sportives et récréatives à ses citoyens de tous âges;

- 2 Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre des subventions dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives -phase IV;
- 3 Il y a lieu que la ville présente son projet d'aménagement de terrains de shuffleboard au parc municipal dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Kingsey Falls autorise la présentation du projet d'aménagement de terrains de shuffleboard au parc municipal au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives-phase IV;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Kingsey Falls à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Kingsey Falls désigne madame Annie Lemieux, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **18,34 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – Adjudication du contrat pour 2018-2019-2020**

18-19

#### **RÉSOLUTION NO 18-19 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE CONTRAT À LIGNES MASKA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire effectuer le traçage de lignes de rues et de traverses piétonnières;
- 2 Ces travaux sont prévus au budget de l'exercice 2018;
- 3 La firme Lignes Maska a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Lignes Maska, de Sainte-Cécile-de-Milton, pour le marquage de la chaussée pour les années 2018, 2019 et 2020, le tout tel que prévu à la soumission no 4196, datée du 31 janvier 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE SOIXANTE-TROIS DOLLARS (4 063,00 \$)** plus les taxes applicables pour chacune des années 2018, 2019 et 2020 et un montant de **VINGT-SEPT CENTS (0,27 \$)** le mètre linéaire pour les lignes de rive et les lignes centrales simples.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Lignes Maska.

### **18,35 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **18,35.1 ACHAT D'UN LOCALISATEUR DE CONDUITE**

18-20

#### **RÉSOLUTION NO 18-20 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ACHAT D'UN LOCALISATEUR DE CONDUITE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le localisateur de conduite du Service des travaux publics n'est plus fonctionnel;
- 2 Il y a lieu de faire l'acquisition d'un nouvel appareil et que la firme Stelem a présenté une offre intéressante pour la ville
- 3 Cet achat est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme Stelem un localisateur de conduite de marque Radiodetection, modèle RD7100 TL, le tout tel que prévu à la soumission du 30 janvier 2018, plus les options, soit un coffre rigide en remplacement de l'étui souple et une batterie rechargeable lithium/ion pour le générateur.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE HUIT CENT DIX DOLLARS (5 810,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Stelem.

#### **18,35.2 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE FLÈCHE POUR LA CAMIONNETTE F-150**

18-21

#### **RÉSOLUTION NO 18-21 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ACHAT ET INSTALLATION D'UNE FLÈCHE POUR LA CAMIONNETTE F-150**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) oblige l'utilisation d'équipements spécialisés pour certains travaux;
- 2 Les employés du Service des travaux publics ont participé à une formation sur la signalisation;
- 3 Les employés du Service des travaux publics travaillent souvent avec la signalisation dans les rues et sur les bords de route;

- 4 Il y a lieu que la ville fasse l'acquisition d'une flèche pour sa camionnette F-150 pour la protection de ses employés;
- 5 La firme Signel Services inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 6 Des montants sont disponibles au budget pour ces acquisitions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter et à faire installer par Signel Services inc. un ensemble de flèche complet pour la camionnette F-150, le tout tel que prévu à la soumission no 11379.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (2 733,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à Signel Services inc.

**18,36 DOMAINE DES DEUX CÔTES – Entente pour l'entretien de voies de circulation privées – Versement de la subvention 2017-2018**

**18-22 RÉSOLUTION 18-22  
DOMAINE DES DEUX CÔTES  
SUBVENTION POUR ENTRETIEN DE  
VOIES DE CIRCULATION PRIVÉES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 10-61, la Ville de Kingsey Falls a signé une entente avec le Domaine des Deux Côtes relativement aux modalités de subvention pour l'entretien de voies de circulation privées;
- 2 L'organisme a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2018;
- 3 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif pour l'entretien de route;
- 4 La ville désire limiter sa contribution financière au coût de déneigement des voies de circulation;
- 5 Un montant est prévu à cette fin au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Domaine des Deux Côtes, organisme sans but lucratif, une subvention de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)** par immeuble visé par cet organisme pour l'exercice 2018, soit un

montant total de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (2 250,00 \$)**.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Domaine des Deux Côtes.

### **18,37 RÉSIDENCES ST-AIMÉ INC. – Résolution d'appui**

Ce point est reporté à la session du mois de mars.

### **18,38 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

#### **18,38.1 COMITÉ DE PARENTS DE LA GARDERIE SCHTROUMFPETITS – Campagne de financement**

#### **18-23 RÉSOLUTION NO 18-23 CAMPAGNE DE FINANCEMENT GARDERIE SCHTROUMFPETITS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le comité de parents de la Garderie Schtroumpetits de Kingsey Falls organise une campagne de financement pour offrir des activités et des spectacles aux enfants de la garderie;
- 2 Le comité de parents de la garderie Schtroumpetits a présenté une demande à la ville pour qu'elle participe à la prochaine campagne de financement qui consiste au tirage au sort de paniers de produits et de services de Kingsey Falls;
- 3 Il y a lieu d'encourager cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DON.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à donner au comité de parents de la Garderie Schtroumpetits, dans le cadre de sa campagne de financement, **deux (2) certificats de CINQUANTE DOLLARS (50,00 \$)** chacun échangeables dans les commerces de la ville.

#### **18,38.2 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES**

#### **18-24 RÉSOLUTION NO 18-24 SUBVENTION POUR LA PRODUCTION ESTIVALE 2018 AU THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Théâtre Pro-Fusion et le Théâtre Alexe Maïka s'associent pour offrir une production durant la saison estivale au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls;
- 2 Les producteurs ont demandé à la ville un soutien financier pour l'année 2018 afin de permettre la présentation d'une comédie musicale à Kingsey Falls;

- 3 Le Théâtre des Grands Chênes s'associe avec plusieurs partenaires de la région pour offrir des forfaits théâtre, soit des restaurants, des gîtes, des hôtels et le Parc Marie-Victorin, ce qui amène des retombées économiques importantes;
- 4 Il y a lieu que la ville encourage ces organismes pour assurer un achalandage touristique à Kingsey Falls;
- 5 Des crédits sont prévus au budget 2018 pour cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder une subvention de **DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$)** aux Théâtres Pro-Fusion et Alexe-Maïka, organismes sans but lucratif, pour la production estivale d'une comédie musicale qui sera présentée au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls à l'été 2018. Le chèque sera émis à l'ordre du Théâtre Pro-Fusion inc.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Jean-Léon Rondeau, producteur.

### **18,38.3 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS – Modalités de versement de la subvention**

18-25

#### **RÉSOLUTION NO 18-25 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2018**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc;
- 2 Il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention de **QUARANTE-HUIT MILLE SEPT CENT DOLLARS (48 700,00 \$)** à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. pour l'exercice 2018. La subvention sera versée selon le calendrier suivant :
  - Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le premier versement des taxes municipales annuelles;
  - Le deuxième tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le deuxième versement des taxes municipales annuelles;
  - Le troisième et dernier tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le troisième versement des taxes municipales annuelles.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.



#### **18,38.4 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.**

18-26

##### **RÉSOLUTION 18-26 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande de contribution financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec a été soumise à la municipalité;
- 2 Il y a lieu de soutenir un tel organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2018 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc. dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2018.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec inc.

#### **18,38.5 ÉCOLE CASCATELLE**

18-27

##### **RÉSOLUTION NO 18-27 ÉCOLE CASCATELLE SUBVENTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation d'activités étudiantes à saveur pédagogique et culturelle, pour des activités en lien avec l'environnement et pour l'achat de matériel sportif pour les récréations animées;
- 2 Il y a lieu de soutenir une telle initiative;
- 3 Un montant de 1 000 \$ est prévu au budget 2018 pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'école Cascatelle une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour la réalisation des activités étudiantes et l'achat de matériel sportif au cours de l'année scolaire 2017-2018.

- 2- **DEMANDE.** Le conseil municipal demande à l'école Cascatelle de présenter sa demande de subvention annuelle pour un projet précis.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'école Cascatelle.

### **18,38.6 CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN-BOISVERT**

18-28

#### **RÉSOLUTION NO 18-28 CENTRE RÉCRÉATIF NORMAN-BOISVERT VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'opérateur du gymnase situé au Centre récréatif offre des services à prix avantageux à toute la population de Kingsey Falls;
- 2 Le Centre récréatif demande à la ville une subvention pour assurer les opérations du gymnase;
- 3 Il y a lieu que la ville soutienne cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Norman-Boisvert une subvention de **MILLE DEUX CENTS DOLLARS (1 200,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Norman Boisvert, président du Centre récréatif, et à M. Alain Lemaire.

### **18,38.7 MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON-FALLS – Demande de contribution financière au projet « Un banc, une histoire, un fruit »**

Les membres du conseil accuse réception de la demande de la Municipalité de Maddington-Falls sans y donner suite.

### **18,39 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

#### **18,39.1 RÈGLEMENT NO 18-01 ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

18-29

#### **RÉSOLUTION NO 18-29 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 18-01 TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian**

**CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 18-01 *Taux de taxes pour l'exercice financier 2018* tel que soumis par la greffière.

**18,39.2 RÈGLEMENT NO 18-02 ÉTABLISSANT LA TAXATION POUR LA VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES**

**18-30** **RÉSOLUTION NO 18-30**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 18-02**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION – VIDANGE**  
**DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 18-02 *Règlement de taxation – Vidange des boues de fosses septiques* tel que soumis par la greffière.

**18,40 AFFAIRES NOUVELLES**

**18,40.1 ENTENTE AVEC LES AUTRES VILLES POUR FRAIS DE NON RÉSIDENT POUR LES LOISIRS**

Le conseiller Dominic Laquerre demande des éclaircissements relativement aux ententes avec les autres villes concernant les frais de non résident pour les loisirs et à la politique de remboursement de ces frais.

**18,41 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 45.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière